

Lettre
prioritaire

M 20 g
Validité permanente

SYNDICAT DES EAUX
ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
AUTORISATION 74178
67059 STRASBOURG CEDEX

TÉMOIGNAGE



HABITANT À STEINBOURG, IL PARTAGE SON EXPÉRIENCE SUITE AU DIAGNOSTIC DE SON BIEN IMMOBILIER.

J'ai découvert ce service lors d'un événement local. Par curiosité et comme cela ne coûtait rien, je me suis dit pourquoi pas. Je savais que ma maison était située en zone inondable mais je ne pensais pas être autant concerné. L'intervention a été une vraie prise de conscience pour moi !

QU'AVEZ-VOUS APPRÉCIÉ DANS LA DÉMARCHÉ ?

Ce n'est pas juste une intervention, mais un accompagnement. Le chargé de diagnostics s'est rendu disponible et a su expliquer les choses concrètement. Il m'a apporté des conseils techniques adaptés à mon habitation tout en me laissant seul décideur. Il m'a aussi aidé à y voir plus clair au niveau des demandes d'aides auprès de l'Etat.

QU'ALLEZ-VOUS FAIRE ?

Le rapport qui m'a été transmis est très complet, plusieurs mesures y ont été proposées. Certaines obligatoires et d'autres simples à déployer, comme la mise en place de batardeaux. Je ne les ai pas encore réalisées mais y songe. Concernant les solutions plus complexes, je m'accorde un temps de réflexion. Une chose est sûre, c'est qu'aujourd'hui je suis plus en confiance et me sens préparé. Je sais ce que je risque et comment l'éviter.

VOUS ÊTES LE PREMIER ACTEUR DE LA PROTECTION DE VOTRE HABITAT. CONTACTEZ-NOUS !

Pour convenir d'une date d'intervention à votre domicile, n'hésitez pas à contacter le SDEA,
du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
au
03 88 19 29 99



www.sdea.fr



Ce document est réalisé avec le soutien financier du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et de la Région Grand Est.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM
CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



L'Eau, votre service public

Diagnostic inondation

Et si je protégeais ma maison ?

➤ SERVICE GRATUIT

OPÉRATION PIEDS AU SEC

Décembre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique



ANTICIPER POUR PROTÉGER

Vous avez subi des dégâts lors d'une inondation ?
Vous voulez protéger votre habitation et anticiper les inondations à venir ?

L'opération « PIEDS AU SEC », coordonnée par le SDEA, vous offre la possibilité d'évaluer la sensibilité de votre habitation à l'inondation*.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC GRATUIT

UN TRIPLE OBJECTIF

- Identifier les points sensibles de votre habitation.
- Définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts en cas d'inondation.
- Evaluer le coût des mesures à mettre en œuvre, certaines pouvant être efficaces sans être onéreuses.

POURQUOI ?

- Améliorer votre protection et celle de vos proches.
- Réduire les pertes matérielles.
- Favoriser un retour rapide à la normale après l'inondation.
- Conserver une bonne couverture assurantielle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Certains travaux sont obligatoires pour les bâtiments situés en zone inondable (PPRI). Des aides de l'Etat peuvent être obtenues sous conditions. Plus d'infos sur www.bas-rhin.gouv.fr.

MODE D'EMPLOI

1 INSCRIPTION

Renvoyez le coupon ci-joint au SDEA qui vous contactera pour procéder au diagnostic. Si vous êtes locataire, pensez à prévenir votre propriétaire de cette démarche.

2 DIAGNOSTIC

Un expert réalisera le diagnostic à domicile. Votre présence est nécessaire pour fournir les informations utiles sur votre logement et ses éventuels dégâts, ainsi que pour lui laisser libre accès à l'ensemble des parties de votre domicile.



3 RAPPORT

Un rapport de visite précisant les points sensibles de votre habitation au risque d'inondation vous sera transmis. Il détaillera les mesures et les coûts éventuels pour vous protéger d'inondations futures.

4 ACTION

Vous déciderez librement de réaliser ou non ces travaux, sans échéance dans le temps.

LE RISQUE INONDATION 5 CHIFFRES CLÉS À RETENIR



0 €

LE DIAGNOSTIC DE MON HABITATION NE ME COÛTE RIEN

Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans le cadre de sa mission de service public.



2 HEURES

C'EST LA DURÉE MAXIMALE DE L'INTERVENTION

Le diagnostic est réalisé à mon domicile en ma présence et permet d'identifier les points sensibles de mon habitation.



2 MOIS

C'EST LE DÉLAI D'OBTENTION DU RAPPORT

Ce dernier liste les mesures adaptées par ordre de priorité pour réduire les dommages liés aux inondations et contient une estimation du coût de mise en place des solutions proposées. Les données qui y sont collectées sont strictement confidentielles et ne sont pas fournies à des tiers pour contrôle.



100 %

DE LIBERTÉ D'ACTION

Je suis libre d'effectuer ou non les travaux préconisés et choisis les prestataires ainsi que les délais qui me conviennent.



80 %

C'est le taux d'aides que je peux percevoir de l'Etat pour la réalisation de certains travaux de mise en conformité*. Le SDEA peut, si je le souhaite, m'accompagner dans la constitution du dossier de demande de subvention.

OPÉRATION « PIEDS AU SEC »

DEMANDE DE DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ GRATUIT

Formulaire à compléter et à renvoyer par voie postale au SDEA ou directement par email à diagnostic.inondation@sdea.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :



EN SAVOIR +
Sur les mesures pouvant être prises pour réduire la vulnérabilité de l'habitation

Découvrez le guide dédié sur www.sdea.fr

